



Projet agrivoltaïque du Sud-Barrois



Atelier "intégration paysagère"

24 juin 2023

Salle de la mairie d'Etourvy

Communauté de communes du Chaourçois et du Val d'Armançe

Compte - rendu



Animateurs

- Iddest : Ahmed Gueroui, Jérôme Lavaux
- Union Agriculteurs : Clément Coquet
- Paysagiste : Pierre Cugnart
- GLHD : Florian Bourreille

Participants

- 4 habitants de Villiers-le-Bois
- 4 habitants d'Etourvy
- M. le Maire de Balnot-la-Grange
- 3 agriculteurs

Ordre du jour

- | | | |
|---|---|------|
| <ul style="list-style-type: none">• Présentation de la concertation préalable volontaire• Le projet de l'Union des Producteurs Agrivoltaïques du Sud-Barrois (UPASB)• La démarche GLHD• L'avancement du projet• Questions-Réponses sur le projet• Le diagnostic paysager• Questions-Réponses sur le diagnostic paysager | } | 1h10 |
| <ul style="list-style-type: none">• Travaux en groupe sur l'insertion paysagère du projet | } | 1h |

2

Communication de l'atelier

A partir du 2 juin un dispositif important a été mis en œuvre pour inviter les habitants et les acteurs à l'atelier :

- Affiches et avis de concertation dans les panneaux d'information des trois mairies
- Distribution d'un dépliant d'information dans les boîtes aux lettres des trois communes avec le planning des ateliers de concertation
- Invitations lors du porte-à-porte sur 2 jours qui a touché 80 foyers
- Stand d'information le 18 juin lors de la randonnée d'Etourvy avec appel à venir à l'atelier
- Site internet avec calendrier des ateliers de concertation et formulaire d'inscription
- Invitations par mails



Echanges avec la salle

Communication et concertation

Un habitant d'Etourvy n'a eu ni visite ni document dans sa boîte aux lettres. Iddest a présenté le dispositif multiple mis en place pour informer l'ensemble de la population des 3 communes :

- Affiches et avis de concertation
- Distribution d'un dépliant d'information en boîtes aux lettres effectué par GLHD car les prestataires de La Poste ne sont pas fiables dans les communes rurales
- Visites en porte-à-porte sur 2 jours
- Site internet
- Relais par les 15 agriculteurs, porteurs du projet

Il est reconnu de la part de nombreux participants que ces initiatives multipliées ont contribué à une communication forte du projet.

Dans le cadre de cet échange, il a été rappelé que **cette concertation n'est pas obligatoire**. GLHD et l'UPASB ont souhaité avoir un dispositif ambitieux pour informer et concerter le plus largement possible avec les habitants et les acteurs du territoire.

L'objectif est d'en faire un projet de territoire fédérateur enrichi par les contributions de tous.

La société GLHD, maître d'ouvrage du projet

A la question "Que veut dire GLHD ?", Florian Bourreille a précisé l'historique de la société Green Lighthouse Développement (GLHD), spécialisée dans le développement des énergies renouvelables. Ce nom anglophone date de l'époque où les deux fondateurs de l'entreprise développaient des projets à l'international et il y avait un besoin d'avoir un nom compréhensible aussi bien en Asie qu'en Amérique du Sud. La société est bien française, son siège est à Bordeaux et l'un de ses deux principaux actionnaires est EDF RE.

3

Installation photovoltaïque dans les parcelles agricoles

Quelle hauteur auront les panneaux ?

En cas d'installation de panneaux fixes, ils ont une hauteur d'environ 3m50.

Dans le cas de trackers solaires, ou suiveurs solaires, il s'agit de panneaux photovoltaïques montés sur un bras articulé qui suivent la progression du soleil tout au long de la journée. Ce faisant, le panneau dispose de plages de production plus étendues et peut maximiser sa production d'électricité. Leur hauteur maximale est d'environ 4m50.

Ces installations font-elles du bruit ?

Les panneaux solaires en tant que tels ne produisent aucun bruit, seuls les mouvements des trackers peuvent en générer, mais ils ne sont pas audibles depuis l'extérieur des îlots agrivoltaïques.

Comment se fait le raccordement au réseau électrique ?

Le réseau de distribution est souterrain avec des câbles qui rejoignent un point de livraison ad hoc puis le poste source RTE à Tonnerre.

Pourquoi ne pas mettre des murs plutôt que des clôtures autour des parcelles concernées ?

Il y a une obligation réglementaire d'installer une clôture sécurisée qui doit empêcher les intrusions humaines, donc d'une hauteur minimale de 2m à 2m50. Un mur plein de cette hauteur va avoir un impact visuel fortement négatif.

D'autre part les clôtures doivent être non occultantes et non imperméabilisantes afin de permettre notamment le passage de la petite faune et de préserver les continuités écologiques.



Distribution des surfaces d'étude sur les 3 communes

Un habitant d'Etourvy a demandé quelle était la surface d'étude sur sa commune. Les agriculteurs présents lui ont répondu qu'aujourd'hui elle était d'environ 40 hectares.

Information des Associations de protection de la nature

Comment se fait l'information des associations de protection de la nature et en particulier ornithologiques?

Le projet est soumis à de nombreuses instances administratives et en particulier à la Commission De Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) de l'Aube. Celle-ci a souvent dans sa composition des associations de protection de la nature. Vous pouvez consulter la liste de ses membres sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Aménagement de haltes, de tables d'orientation

Si des aire de repos peuvent être proposées le long de certaines parcelles, des tables d'orientation sont elles envisageables, en lien avec l'office de tourisme ?

C'est une bonne idée car elle permet de situer les éléments remarquables du paysage des alentours. Dans le travail en groupe nous étudierons ensemble les localisations potentielles.

Travail en groupe

Supports pédagogiques :

- Carte format A0 (120x84cm) des trois communes avec les zones d'études
- Cartes A3 de chaque commune avec les zones d'études
- Pastilles, gommettes, post-it permettant d'indiquer les zones à « masquer », à « enjeu pédagogique » et « autres enjeux » (chemins de randonnées, passage d'animaux...).

4

Modalités et règles du jeu du travail en groupe.

Une grande table

2 animateurs lddest

3 thématiques à traiter sur les cartes :

- Les usages actuels (piétons, cycles, voitures...)
- Les points d'attention (Impacts visuels suivant les localisations et les modes de circulation)
- Les opportunités (plantations, aménagements, signalétique...)

Pour chaque idée:

1. Placez une gommette
2. Créez la légende correspondante

En parallèle, les animateurs prennent des notes.

Travaux cartographiques

Commune d'Etourvy



5

Principales préconisations

De Melisey à Etourvy (D213)

Planter des arbres au sud de la parcelle P2 pour réaliser un mur végétal avec les bois à côté.

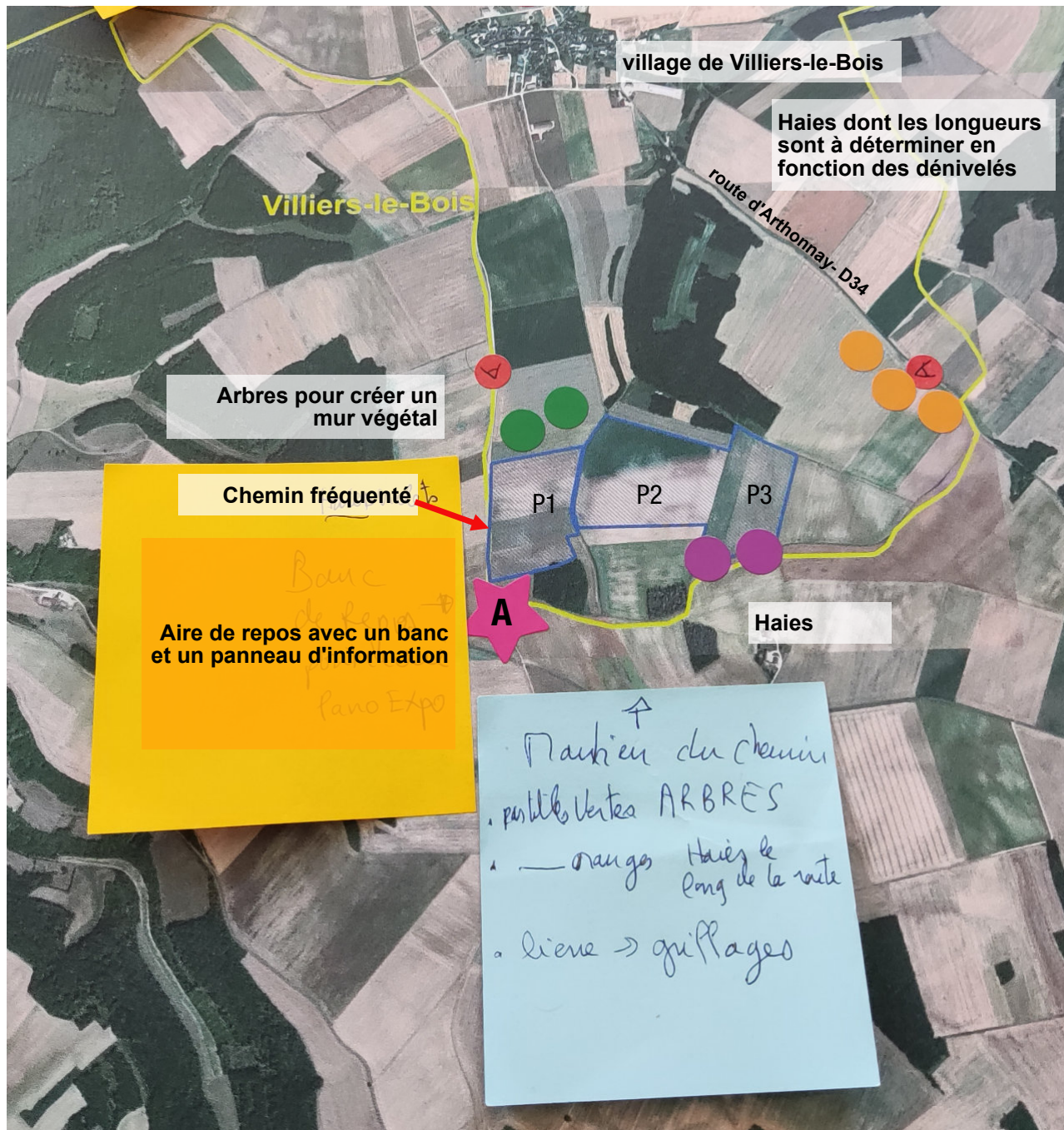
Installer des haies pour diminuer l'impact visuel pour les véhicules et cycles

Réduire les impacts visuels de la parcelle P3 sur la ferme du Pèlerin par la plantation de haies

Le chemin de Saint-Jacques de Compostelle passe à côté de la parcelle P1. Il serait opportun d'aménager une aire de repos pédagogique (A) sur cet axe majeur de randonnée. Parmi les équipements possibles on peut avoir :

- bancs / table de pique-nique
- panneaux d'informations touristiques
- panneaux pédagogiques sur l'agrivoltaïsme
- une table d'orientation
- ...

Commune de Villiers-le-Bois



Principales préconisations

Route d'Arthonnay - D34

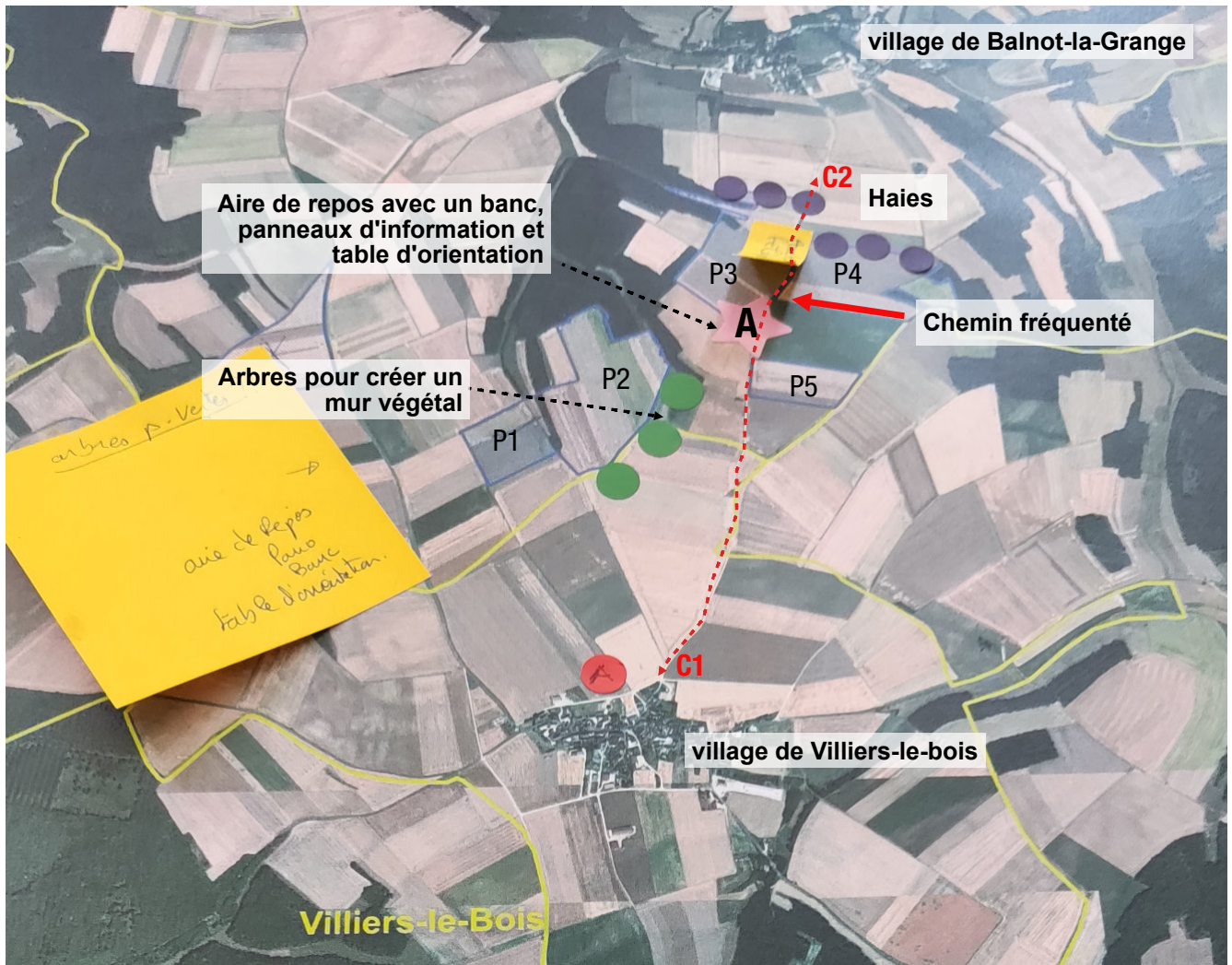
Installer des haies pour diminuer l'impact visuel pour les véhicules et cycles à la frontière des départements de l'Aube et de l'Yonne. Si ce n'est pas possible le long de la route alors les implanter au droit de la parcelles P3.

Implanter des arbres au Nord de la parcelle P1 pour éviter les impacts visuels depuis le village de Villiers-le-Bois.

Installer des haies au sud de la parcelle P1 très visible du sud.

Aménager une petite aire de repos sur le chemin fréquenté à l'angle sud-ouest de la parcelle P1.

Commune de Balnot-la-Grange



7

Principales préconisations

Implanter des arbres à l'ouest de la parcelle P2 pour continuer la barrière forestière et éviter les impacts visuels depuis le village de Villiers-le-Bois.

Installer des haies au nord des parcelles P3 et P4 même si elles sont peu visibles depuis le village de Balnot-la-Grange.

Aménager une aire de repos pédagogique (A) sur le chemin C1-C2 entre les deux villages. A cet endroit là on a un panorama sur le paysage à 360° :

- bancs / table de pique-nique
- panneaux d'informations touristiques
- panneaux pédagogiques sur l'agrivoltaïsme
- une table d'orientation



Les enseignements de l'atelier

Un bilan de la concertation sera rédigé pour septembre 2023. Il présentera entre autre les avis et les propositions formulés du 16 juin au 18 juillet 2023 par les habitants et acteurs du territoire.

Un travail d'analyse sera effectué par le maître d'ouvrage pour tirer les enseignements de cette démarche. Il proposera des mesures pour tenir compte des contributions les plus pertinentes.

Parmi celles-ci figureront les éventuels aménagements complémentaires (plantations, mobiliers, signalétiques...).